

date à laquelle les travaux devraient être terminés. Après entente avec ses voisins quant aux points de jonction, chaque province devait faire connaître le parcours d'est en ouest le plus court et le plus pratique sur son propre territoire. L'exécution des tronçons compris dans les parcs nationaux devait incomber au gouvernement fédéral. Par la suite, la loi a été modifiée en vue d'augmenter la participation financière fédérale et de prolonger jusqu'à mai 1964 la période pendant laquelle des frais de construction peuvent être engagés en vertu de la loi. La province de Québec participe à l'aménagement de la Route transcanadienne depuis 1960.

Bien que la construction d'un certain nombre de tronçons n'était pas terminée, il a été possible pour la première fois en 1962 de parcourir la route sur toute sa longueur, soit 4,860 milles, après avoir aménagé le dernier tronçon important qui traverse les montagnes Rocheuses. L'inauguration officielle de la Route transcanadienne a eu lieu le 3 septembre 1962.

Voici, en milles, la longueur approximative de la route dans chaque province: Terre-Neuve, 540; Île-du-Prince-Édouard, 71; Nouvelle-Écosse, 318; Nouveau-Brunswick, 390; Québec, 399; Ontario, 1,453; Manitoba, 309; Saskatchewan, 406; Alberta, 282; Colombie-Britannique, 552. La route parcourt 140 milles dans les parcs nationaux.

Les engagements contractuels concernant les nouveaux travaux de construction de la route effectués jusqu'au 31 mars 1963 ont atteint \$727,720,108, dont environ 400 millions à la charge du gouvernement fédéral. Les versements fédéraux aux provinces, à titre de contribution aux travaux antérieurs, provisoires et nouveaux, ont atteint \$374,500,938. Au 31 mars 1963, les travaux à pied d'œuvre représentaient 12,004,244 jours-hommes de huit heures et les travaux hors chantier relatifs à la fourniture des matériaux et des services, 20,407,215 jours-hommes. L'asphaltage conformément aux normes prescrites a été achevé sur une distance de 3,325 milles et 658 ponts, passages supérieurs et autres ouvrages de plus de 20 pieds de portée avaient été construits ou étaient en construction.

Routes d'accès aux ressources et routes territoriales.—Le programme national des routes d'accès aux ressources, commencé en 1958, vise à assurer l'accès aux régions dont les richesses naturelles sont encore inexploitées. A la suite d'ententes intervenues avec les dix provinces, des routes seront construites ou reconstruites sur une longueur de plus de 4.700 milles. Au 1^{er} mai 1963, le programme avait atteint le stade suivant:

<i>Province</i>	<i>Coût total estimatif</i>	<i>Valeur des contrats approuvés</i>	<i>Montant dépensé par la province¹</i>	<i>Apport du gouvernement fédéral</i>	<i>Longueur totale en milles</i>	<i>Parcours terminé en milles</i>
	\$	\$	\$	\$		
Terre-Neuve.....	16,058,800	11,257,707	5,864,900	2,932,450	319	219
Île-du-Prince-Édouard.....	15,000,000	13,784,723	8,901,870	4,450,935	447	277
Nouvelle-Écosse.....	16,880,437	13,600,746	12,105,502	6,052,751	489	318
Nouveau-Brunswick.....	20,562,000	11,676,066	9,119,982	4,499,999	426	91
Québec.....	13,435,000 ²	5,596,287	6,254,465	3,028,134	248	123
Ontario.....	21,068,765	11,458,876	10,481,026	4,863,764	562	213
Manitoba.....	19,370,000	11,196,553	9,932,368	4,966,184	693	248
Saskatchewan.....	22,950,000	11,649,089	10,078,751	5,039,377	811	348
Alberta.....	20,380,000	13,360,750	11,687,138	5,843,569	416	158
Colombie-Britannique.....	20,500,000	14,145,000	10,097,550	5,048,775	321	111
TOTAL.....	186,805,002	117,725,797	94,523,552	46,525,938	4,732	2,106

¹ Dont la province a fait rapport au gouvernement fédéral. plus tard porteront ce montant à 15 millions.

² Les autres travaux qui seront effectués